

Nom commercial : Bellavest DR (REF 54861, 54862)

Version actuelle: 1.0.1, établi le: 29.01.2015

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 14.01.2015

Région: FR

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Bellavest DR (REF 54861, 54862)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Production de prothèses dentaires dans un laboratoire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

BEGO Bremer Goldschlägerei
Wilh. Herbst GmbH & Co. KG
Wilhelm-Herbst-Str. 1
28359 Bremen

N° de téléphone +49/ 421/ 2028 – 0

N° Fax +49/ 421/ 2028 – 115

Email msds@bego.com

Service émetteur / téléphone

Services d' Etudes & de Développement de matériaux, d'alliages et de produits céramiques; +49/ 421/ 2028 – 130
(Chef du service de développement d'alliages)

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

msds@bego.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

STOT RE 2; H373i

Classification conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn; R48/20

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH08

Mention d'avertissement

Attention

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

quartz (SiO₂)

crystalite

Mentions de danger

H373i

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Conseils de prudence

P260

Ne pas respirer les poussières.

P314

Consulter un médecin en cas de malaise.

P403+P233

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Nom commercial : Bellavest DR (REF 54861, 54862)

Version actuelle: 1.0.1, établi le: 29.01.2015

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 14.01.2015

Région: FR

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT
donnée non disponible

Evaluation vPvB
donnée non disponible

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance			Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification 67/548/CEE	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	
1	quartz (SiO₂)				
	14808-60-7 238-878-4 -	Xn; R48/20	STOT RE 2; H373i	> 40,00 - < 70,00	% en poids
2	crystalite				
	14464-46-1 238-455-4 -	Xn; R48/20	STOT RE 2; H373i	> 5,00 - < 30,00	% en poids
3	oxyde-de-magnésium				
	1309-48-4 215-171-9 -	-	-	> 5,00 - < 10,00	% en poids
4	quartz (SiO₂)				
	14808-60-7 238-878-4 -	-	-	> 1,00 - < 5,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases R, H et EUH mentionnées: voir article 16

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
1	H373i par inhalation; -; -
2	H373i par inhalation; -; -

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau.

Nom commercial : Bellavest DR (REF 54861, 54862)

Version actuelle: 1.0.1, établi le: 29.01.2015

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 14.01.2015

Région: FR

Après contact oculaire

Retirer les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Dioxyde de carbone; extincteur à poudre; Eau pulvérisée; Mousse

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Donnée non disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Le produit par lui-même ne brûle pas ! Accorder les produits d'extinction et les mesures de lutte contre les incendies au feu de l'environnement. Porter un vêtement de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Eviter la formation de poussières. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement. Eviter le dégagement de poussières. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres sections

Donnée non disponible.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les poussières. Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Nom commercial : Bellavest DR (REF 54861, 54862)

Version actuelle: 1.0.1, établi le: 29.01.2015

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 14.01.2015

Région: FR

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

A protéger de l'humidité. Ne pas stocker en commun avec: Substances explosives

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	
1	Poussières			
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agent chimiques en France			
	Poussières réputées sans effet spécifique			
	VME	10, 5a	mg/m ³	
2	quartz (SiO₂)	14808-60-7	238-878-4	
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agent chimiques en France			
	Silices cristallines			
	VME	0,1	mg/m ³	
3	crystalite	14464-46-1	238-455-4	
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agent chimiques en France			
	Silices cristallines			
	VME	0,05	mg/m ³	
4	oxyde-de-magnésium	1309-48-4	215-171-9	
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agent chimiques en France			
	Magnésium (oxyde de)			
	fumées			
	VME	10	mg/m ³	
5	quartz (SiO₂)	14808-60-7	238-878-4	
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agent chimiques en France			
	Silices cristallines			
	VME	0,1	mg/m ³	
6	ammoniac, anhydre	7664-41-7	231-635-3	
	2000/39/EWG			
	Ammonia, anhydrous			
	VLE	36	mg/m ³	50 ml/m ³
	VME	14	mg/m ³	20 ml/m ³
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agent chimiques en France			
	Ammoniac			
	VLE	36	mg/m ³	50 ml/m ³
	VME	18	mg/m ³	25 ml/m ³

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Equippedement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de poussières lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Nom commercial : Bellavest DR (REF 54861, 54862)**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 29.01.2015**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 14.01.2015**Région:** FR**Protection des mains**

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat/Couleur			
Poudre			
blanc			
Odeur			
inodore			
Seuil d'odorat			
Donnée non disponible.			
pH			
Valeur	5	-	7
Concentration		80	% (eau)

Nom commercial : Bellavest DR (REF 54861, 54862)

Version actuelle: 1.0.1, établi le: 29.01.2015

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 14.01.2015

Région: FR

Point d'ébullition / Zone d'ébullition

Donnée non disponible.

Point de fusion / Zone de fusion

Donnée non disponible.

Point de décomposition / Zone de décomposition

Donnée non disponible.

Point d'éclair

Donnée non disponible.

Température d'auto-inflammabilité

Donnée non disponible.

Propriétés comburantes

Donnée non disponible.

Propriétés explosives

Donnée non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz)

Donnée non disponible.

Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;

Donnée non disponible.

Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Donnée non disponible.

Pression de vapeur

Donnée non disponible.

Densité de vapeur

Donnée non disponible.

Taux d'évaporation

Donnée non disponible.

Densité relative

Donnée non disponible.

Densité

Donnée non disponible.

Densité apparente

Valeur	1,2	-	1,5	g/cm ³
Température de référence			21	°C

Solubilité dans l'eau

Donnée non disponible.

Solubilité(s)

Donnée non disponible.

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Donnée non disponible.

Viscosité

Donnée non disponible.

9.2 Autres données

Autres données

Produit hygroscopique.

Le produit durcit à l'addition d' eau.

Nom commercial : Bellavest DR (REF 54861, 54862)

Version actuelle: 1.0.1, établi le: 29.01.2015

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 14.01.2015

Région: FR

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la section 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.4 Conditions à éviter

A protéger contre l'humidité et l'eau.

10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

10.6 Produits de décomposition dangereux

Formation d'ammoniac en concentration de 1 % en poids lors du préchauffage du matériau de revêtement durci dans le four de préchauffage conformément aux dispositions . Aspirer et évacuer à l'extérieur les vapeurs dégagées par la chaleur.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë	Donnée non disponible.
Toxicité dermale aiguë	Donnée non disponible.
Toxicité aiguë par inhalation	Donnée non disponible.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Donnée non disponible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Donnée non disponible.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Donnée non disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Donnée non disponible.
Toxicité pour la reproduction	Donnée non disponible.
Cancérogénicité	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée	Le contact avec la peau et les yeux peut causer une irritation abrasive. L'inhalation de poussières peut provoquer des irritations des voies respiratoires. peut provoquer la silicose.

Nom commercial : Bellavest DR (REF 54861, 54862)

Version actuelle: 1.0.1, établi le: 29.01.2015

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 14.01.2015

Région: FR

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)
Donnée non disponible.
Toxicité sur les poissons (chronique)
Donnée non disponible.
Toxicité pour les daphnies (aigüe)
Donnée non disponible.
Toxicité pour les daphnies (chronique)
Donnée non disponible.
Toxicité pour les algues (aigüe)
Donnée non disponible.
Toxicité pour les algues (chronique)
Donnée non disponible.
Toxicité sur bactéries
Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	donnée non disponible
Evaluation vPvB	donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.7 Autres données

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

Nom commercial : Bellavest DR (REF 54861, 54862)

Version actuelle: 1.0.1, établi le: 29.01.2015

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 14.01.2015

Région: FR

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres données

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non pertinent

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII, du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Limitation d'emploi

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

Directive 96/82/CE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Remarque

Annexe I, partie 1 + 2 : n'est pas nommé. En ce qui concerne des produits de décomposition se produisant éventuellement voir la section 10.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible.

Nom commercial : Bellavest DR (REF 54861, 54862)

Version actuelle: 1.0.1, établi le: 29.01.2015

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 14.01.2015

Région: FR

SECTION 16: Autres Données

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Directive CE 67/548/CE ou 1999/45/CE dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases R, H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

R48/20

Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO Umwelt Consult GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 183, Tel.: +49(40)79 02 36 300, Fax: +49(40)79 02 36 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.